

Fiche technique
HERBICIDE



1 et 5 Litres

- Pour les allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT), Cimetières, Voies
- Pour le Désherbage Total (DT) Sites Industriels et Voies Ferrées





Fiche d'identité

Herbicide curatif et préventif à action foliaire et anti-germinative des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT), Cimetières et Voies, Désherbage Total (DT). Zones perméables.



Composition :
40 g/l de diflufénican
337,5 g/l de glyphosate sel d'isopropylamine
(équivalent à 250 g/l de glyphosate acide)

Formulation :
Liquide sous forme de Suspension Concentrée (SC)

Autorisation de mise sur le marché :
AMM N° 9600550

Classement :
Toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique (catégorie 1)



Période de traitement :










Usages et Dose homologuée :
7 litres/ha

Délai de réentrée :
6 heures

Nb d'applications autorisées :
1 application par an

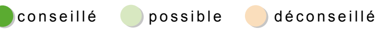
ZNT :
5 mètres

Visibilité d'action :
Effet foliaire visible dès la 1ère semaine

Persistance d'action :
Maintient le sol propre jusqu'à 5 mois
en fonction des adventices présentes



Conditionnements :
4 x 5 L , 12 x 1 L



A retenir

- **Formulation liquide prête à l'emploi (action foliaire et résiduaire)**
- **Désherbant PJT/DT leader en Europe, testé et éprouvé depuis plus de 10 ans**
- **Persistance d'action permettant de limiter le nombre d'interventions herbicides**
- **Peut s'utiliser tôt en saison, dès la sortie de l'hiver. Protège le patrimoine végétal en place**

Description

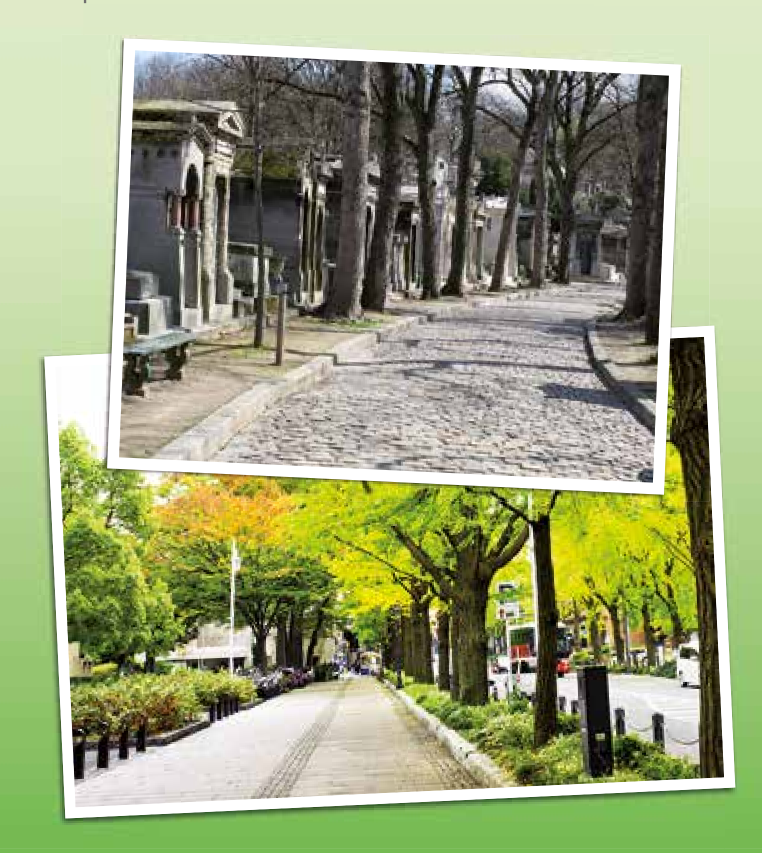
Pistol® E.V. est un herbicide curatif et persistant qui **maintient le sol propre jusqu'à 5 mois.** Pistol® E.V. peut s'utiliser tôt en saison, sur des adventices jeunes en pleine croissance.
L'application précoce **permet de limiter le nombre d'interventions herbicides** dans l'année.

Pistol® E.V., grâce aux 2 matières actives qu'il contient, est à la fois curatif, foliaire et anti-germinatif. Il est **efficace sur de nombreuses adventices rencontrées couramment en PJT et en DT.**

Mode d'action

- **Glyphosate** : agit en post-levée par absorption foliaire, véhiculé par la sève jusqu'à l'extrémité des racines et des rhizomes. Agit par blocage de la biosynthèse des acides aminés aromatiques.

- **Diflufénican** : agit en post-levée par absorption par le tissu foliaire des jeunes feuilles provoquant une chlorose prononcée qui s'étend au fur et à mesure de la croissance aérienne. Les plantes se nécrosent et disparaissent. Appliqué en pré-levée le diflufénican se positionne dans la couche superficielle du sol où il exerce une action de contact sur les jeunes pousses issues des graines en germination en pénétrant par la tigelle et les racines superficielles.



Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Pistol® E.V. s'utilise sur les **zones perméables** plantées ou non d'arbres d'alignement :

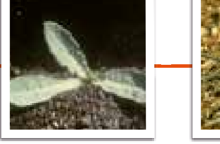
- **allées de parcs et jardins**
- **trottoirs en terre battue**
- **terre sablonnée ou gravillonnée, en « tout venant », en gorre.**

Pour contrôler les adventices dans les joints ou les zones fissurées, utiliser uniquement un désherbant à action foliaire en localisé.

Usages non agricoles	*Dose par hectare*	*Dose pour 100 m²*
Désherbage des allées de Parcs, Jardins publics et Trottoirs (PJT), Cimetières, Voies	**7 L pour 400 à 800 L de bouillie**	**70 ml dans un pulvérisateur à dos** *(pour 4 à 8 litres de bouillie)*
Désherbage Total (DT) Sites Industriels et Voies Ferrées	**7 L pour 400 à 800 L de bouillie**	**70 ml dans un pulvérisateur à dos** *(pour 4 à 8 litres de bouillie)*

- Réglementation concernant les préparations associant « glyphosate + herbicide de pré-levée » : (Avis au J.O. du 8 octobre 2004). Dose maximale homologuée : 1800 g/ha de glyphosate acide pour le désherbage des allées de Parcs, Jardins et Trottoirs (zones perméables exclusivement). Pistol® E.V. appliqué à 7 l/ha apporte 1750 g/ha de glyphosate.
- Quantité maximale de glyphosate acide applicable par ha et par an : 2880 g.

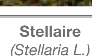
Champ d'activité

Laiteron
(Sonchus L.)



Sagine
(Sagina L.)



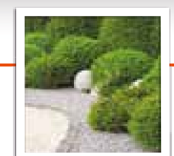
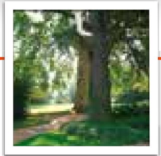
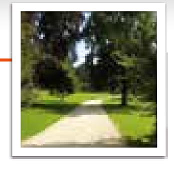
Stellaire
(Stellaria L.)

Pistol® E.V. se révèle efficace sur un grand nombre de graminées et dicotylédones :

- **Amarante réfléchie** *(Amarantus retroflexus L.)*
- **Armoise** *(Artemisia vulgaris L.)*
- **Atriplex** *(Atriplex rosea L.)*
- **Brunelle commune** *(Brunella vulgaris L.)*
- **Capselle bourse à pasteur** *(Capsella bursa-pastoris (L.) Med.)*
- **Céraiste** *(Cerastium L.)*
- **Coquelicot** *(Papaver rhoeas L.)*
- **Crépide** *(Crepis L.)*
- **Digitaire** *(Digitaria L.)*
- **Épilobe** *(Epilobium L.)*
- **Fétuque** *(Festuca pratensis L.)*
- **Folle avoine** *(Avena fatua L.)*
- **Gaillet** *(Galium aparine L.)*
- **Géranium** *(Geranium L.)*
- **Laiteron** *(Sonchus L.)*
- **Lampsane** *(Lapsana communis L.)*
- **Lotier corniculé** *(Lotus corniculatus L.)*
- **Luzerne lupuline** *(Medicago lupulina L.)*
- **Matricaire** *(Matricaria L.)*
- **Myosotis des champs** *(Myosotis arvensis (L.) Hill)*
- **Ortie dioïque** *(Urtica dioica L.)*
- **Panais** *(Pastinaca sativa L. subsp. sativa)*
- **Pâturin annuel** *(Poa annua L.)*
- **Picride fausse-vipérine** *(Picris echioides L.)*
- **Pissenlit** *(Taraxacum officinale Web. L.)*
- **Plantain** *(Plantago L.)*
- **Porcelle** *(Hypochaeris L.)*
- **Ray-grass** *(Lolium L.)*
- **Renouée** *(Persicaria L.)*
- **Oseille sauvage** *(Rumex acetosa L.)*
- **Séneçon commun** *(Senecio vulgaris L.)*
- **Séneçon jacobée** *(Senecio jacobaea L.)*
- **Sabline** *(Arenaria serpyllifolia L.)*
- **Sagine** *(Sagina L.)*
- **Stellaire** *(Stellaria L.)*
- **Trèfle** *(Trifolium L.)*
- **Vergerette** *(Erigeron L)*
- **Véronique** *(Veronica agrestis L.)*
- **Vesce** *(Vicia sativa L.)*



Sélectivité

Pistol® E.V à la dose de 7 l/ha, montre une bonne sélectivité.

Pistol® E.V peut être utilisé à proximité d'arbres bien établis, de buissons et le long des bordures de pelouses, préservant ainsi le patrimoine végétal en place.

Le mode d'emploi

Préparation de la bouillie



Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage (des fiches d'étalonnage sont disponible sur le site Bayer Espaces Verts www.club-vert.com).
De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

Pulvérisateur porté ou tracté, bouillie préparée dans la cuve :

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de **Pistol® E.V.** nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Pulvérisateur équipé d'une **pompe doseuse Dosatron®**

- Remplir la cuve d'eau.
- Agiter le bidon, puis le placer sous la pompe doseuse et introduire le tuyau d'aspiration du produit.
- Mettre l'installation sous pression en manœuvrant la poignée de commande vers la droite.
- Régler la pression à 2,5 bars sur le régulateur pour obtenir 2 bars à la buse.
- Amorcer la pompe doseuse en positionnant le réglage du doseur au pourcentage maximum.
- Amorçage = dès que le produit est arrivé au niveau du corps doseur (tuyau d'aspiration plein).
- Faire chuter totalement la pression de l'installation, poignée de commande vers la gauche, appuyer sur la gâchette de la lance jusqu'à pression « 0 ».
- Régler le doseur au pourcentage désiré (voir tableau de réglage ci-dessous).
- Remettre l'installation en pression en manœuvrant la poignée vers la droite.
- Désherber.
- Rinçage de l'installation : mettre le doseur au pourcentage maximum et pulvériser 15 à 20 litres d'eau sur une zone perméable traitée ou à traiter.

Tableau de réglage de la pompe Dosatron® :
Utiliser la pompe DI 16 du KPH avec les réglages suivants

Base 4 km/h - Buse	*Volume d'eau/ha*	*Réglage doseur*
Buse rouge	*400 litres*	*1,75 %*
Buse blanche	*800 litres*	*0,87 %*

Application



Pistol® E.V. s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

- Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber (400 litres à 800 litres de bouillie par hectare, soit 4 à 8 litres par 100 m^2).
- Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations et cultures voisines, en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau » à fente ou buses miroir) à une pression de 2 bars maximum.
- Traiter avec un cache-herbicide à proximité des haies, massifs de fleurs, rosiers et arbustes.
- Ne pas traiter les dallages, bitumes, bordures cimentées et autres surfaces imperméables pour éviter les risques de projections sur les cultures voisines.
- Ne pas appliquer à proximité immédiate des fleurs et bulbes (risques d'éclaboussures).

Conditions du milieu



Consulter le service météo de votre région et choisir une journée douce sans vent ni pluie.
Le feuillage à atteindre doit être sec.
Ne pas traiter à plus de 25°C.

Recommandations particulières



Lors de la pulvérisation, éviter tout entraînement et toute projection directe sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver, les bordures engazonnées et les massifs de fleurs.

Éviter tout ruissellement de produit vers des cultures ou des points d'eau.

Dans le cas de conditions particulièrement difficiles il peut être nécessaire de faire quelques « retouches » sur des vivaces, des graminées ou dicotylédones à levée tardive. Dans ce cas, utiliser un désherbant à pénétration foliaire homologué. (Consulter les fiches techniques de ces produits pour adapter la dose à la situation rencontrée.)



Équipement de Protection Individuelle (EPI)

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps.

EPI pour protéger L'OPÉRATEUR	Phase de mélange/ chargement	Application			Nettoyage du matériel de pulvérisation
		pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisa-teur à dos	pulvérisation avec tracteur sans cabine	pulvérisation avec tracteur avec cabine	
Combinaison de protection non tissée de catégorie III de type 5/6		✔			
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % coton / 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant	✔		✔	✔	✔
EPI partiel (blouse ou tablier manche longue) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail	✔				✔
Gants en nitrile certifiés EN 374-3	✔	✔			✔
Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation			✔	✔*	
Bottes de protection certifiées EN 13 832-3	✔	✔			✔

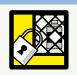
*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

EPI pour protéger le TRAVAILLEUR	Intervention sur une parcelle traitée
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.	✔



10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

  Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.

  Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.

  Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).

  Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.

  Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).

  Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

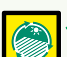
PENDANT L'APPLICATION

  Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRES L'APPLICATION

  Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.

  Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.

  Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11ème geste pour la gestion des effluents :

 Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL* : Dispositif Phytobac®
11ème Geste Responsable et Professionnel.

* *MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.*

® Phytobac : Marque déposée et cahier des charges
Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.



IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

Précautions et bonnes pratiques

Au cours du stockage

- **Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.**
- **Température minimale de stockage : 5°C**

Au cours de l'emploi

- **Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.**
- **Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.**
- **Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.**
- **Traiter en l'absence de vent.**
- **Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.**

Après emploi

- **Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.**
- **La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).**

Associé aux bonnes pratiques, le Phytobac® préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles lors des rinçages et lavages du matériel.**

** Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

Informations sur les premiers soins

Premiers soins : Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation : transporter la personne à l'air frais.
En cas de contact avec la peau : nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes - après les 5 premières minutes, enlever les lentilles de contact.
En cas d'ingestion : rincer la bouche - ne pas faire vomir - appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

- **Site : www.adivalor.fr**
- **Email : infos@adivalor.fr**
- **N° AZUR : 08 10 12 18 85**



Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE



www.club-vert.com
L'ESPACE WEB DES ESPACES VERTS

Votre distributeur

N° agrément Bayer S.A.S : RH02118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.